



Conseil du développement industriel
Quarante-huitième session
Vienne, 23-25 novembre 2020

Comité des programmes et des budgets
Trente-sixième session
Vienne, 29 et 30 Septembre 2020
Point 11 de l'ordre du jour provisoire
**Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie
de COVID-19**

Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19

Rapport du Directeur général

Le présent rapport fournit des informations sur les incidences de la COVID-19 sur le développement industriel et les mesures prises par l'ONUDI face à cette crise et à ses conséquences socioéconomiques.

I. Contexte

1. La crise liée à la COVID-19 est considérée, depuis qu'elle a éclaté, comme une situation d'urgence sanitaire publique, qui entraîne de nombreuses pertes et souffrances humaines. Les mesures nécessaires pour contenir la propagation du virus ont fait que la pandémie a entraîné la pire crise économique depuis des décennies, qui s'est traduite par une contraction de la production, une diminution des dépenses, des pertes d'emploi et, en général, une baisse de la croissance économique.
2. L'industrie est secouée par le bouleversement de la demande et de l'offre. La fermeture de commerces, le chômage et la baisse des revenus entraînent une réduction des dépenses et de la demande, même dans les pays qui ont jusqu'à présent mis en place des mesures de confinement moins strictes. Côté offre, comme les usines ont fermé ou tournent au ralenti, la production a diminué. En plus de cela, leur activité est entravée par le manque de fournitures intermédiaires. La réduction de la production manufacturière se traduit par un ralentissement des échanges commerciaux.
3. Les lourdes pertes de revenu et la pénurie de liquidités touchent même les entreprises habituellement stables et compétitives. Les conséquences prévisibles de cette situation sont l'impossibilité de payer les créanciers et les travailleurs, ainsi que les faillites et les licenciements.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



4. Le taux de chômage a atteint des niveaux exceptionnels. La faillite d'entreprises du secteur manufacturier, qui a des liens profonds et nombreux avec les secteurs de l'agriculture et des services, pourrait multiplier les répercussions fâcheuses.
5. Les investissements étrangers directs au niveau mondial sont aussi perturbés, ce qui se manifeste par des sorties de capitaux sans précédent des marchés émergents. Les envois de fonds, qui constituent une source de revenus importante dans les pays en développement, ont chuté brutalement.

II. Mesures prises par le système des Nations Unies

6. Sous la direction du Secrétaire général, le système des Nations Unies a lancé une riposte globale face à la COVID-19 pour sauver des vies, protéger les sociétés et reconstruire en mieux. Cette riposte s'articule autour de ces axes sanitaire, humanitaire et socioéconomique, auxquels correspondent trois grands plans d'action :

a) Le *Strategic Preparedness and Response Plan* (plan stratégique de préparation et d'intervention) vise à répondre aux besoins sanitaires immédiats. Établi par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), il énonce les mesures de santé publique que tous les pays doivent mettre en œuvre pour se préparer à la crise. Il est financé par les budgets des États, le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) et le Fonds de réponse solidaire de l'OMS, ouvert aux entreprises et aux particuliers ;

b) Le *Plan de réponse humanitaire global* vise à atténuer les conséquences de la crise pour les pays les plus vulnérables. Coordonné par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et les organismes humanitaires, il définit les priorités de la lutte contre la COVID-19 dans les pays pauvres et vulnérables et constitue le principal instrument servant à mobiliser des ressources pour 50 pays prioritaires ;

c) Le *cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate* vise à permettre un redressement rapide. Il guide l'action que doit mener le système des Nations Unies pendant les 12 à 18 prochains mois pour contribuer au redressement socioéconomique. Un fonds d'affectation spéciale permettra de financer les mesures prises dans les pays à revenu faible et intermédiaire pour reconstruire en mieux, les besoins financiers ayant été estimés à 1 milliard de dollars pour les neuf premiers mois. Fin juin 2020, 45 millions de dollars (5 % du financement escompté) avaient été levés.

7. Le rapport du Secrétaire général intitulé *Responsabilité partagée et solidarité mondiale : Gérer les retombées socioéconomiques de la COVID-19*, paru le 31 mars 2020, constitue la base de l'élaboration de la réponse socioéconomique. Il invite à i) faire cesser la transmission pour mettre un coup d'arrêt à la pandémie et sauver des vies ; ii) atténuer les effets de la pandémie sur les vies humaines, les moyens de subsistance et l'économie réelle ; et iii) reconstruire en mieux.

8. Le *cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate*, qui s'appuie sur le rapport du Secrétaire général, vise à i) réagir immédiatement face à l'urgence ; ii) se concentrer sur les retombées sociales et la réponse économique ; et iii) reconstruire en mieux. Il définit cinq axes de travail :

a) Faire en sorte que les services de santé essentiels soient disponibles et protéger les systèmes de prestations sanitaires ;

b) Aider les gens à surmonter l'adversité par la protection sociale et la prestation de services essentiels ;

c) Protéger les emplois, prêter appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux travailleurs du secteur informel par des programmes d'intervention et de redressement économiques ;

d) Guider l'impulsion fiscale et financière nécessaire pour faire fonctionner les politiques macroéconomiques pour les plus vulnérables et renforcer les mesures prises aux niveaux multilatéral et régional ; et

e) Promouvoir la cohésion sociale et investir dans des systèmes de résilience et d'intervention dirigés par les populations locales.

9. Ces cinq axes sont reliés par un impératif de viabilité environnementale et d'égalité femmes-hommes pour « reconstruire en mieux ».

10. L'intérêt essentiel de cette action réside dans sa dimension nationale et sous-nationale. En effet, elle est mise en œuvre par les équipes de pays des Nations Unies sous la houlette des coordonnateurs et coordonnatrices résident(e)s des Nations Unies, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui en assure la direction technique, et s'appuie sur les compétences spécialisées des entités du système des Nations Unies pour le développement unies dans l'action.

III. Dispositif d'intervention de l'ONUDI

11. Le dispositif de l'ONUDI, intitulé *Responding to the crisis: building a better future* (Faire face à la crise : bâtir un monde meilleur pour demain) et publié en mai 2020 dans le sillage de celui des Nations Unies, présente le plan d'action de l'ONUDI pour les 12 à 18 prochains mois. Fondé sur les besoins clairement définis des pays, il s'inscrit dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement, avec lequel il a été élaboré, et il associe des partenaires tels que le secteur des entreprises, les institutions financières internationales et des partenaires de financement.

12. L'assistance est fournie dans le cadre du mandat de l'ONUDI et au titre des quatre fonctions essentielles de l'Organisation : coopération technique, analyse des politiques et conseils, élaboration de normes, et mobilisation et partenariats.

13. Le dispositif propose trois modules intégrés pour aider les États Membres à engager leur redressement socioéconomique de manière globale :

a) Le module « Prepare and contain » (Se préparer à la crise et l'enrayer) vise à aider les pays à se préparer à la crise sanitaire et à enrayer ses conséquences économiques, et à protéger les chaînes d'approvisionnement ainsi que le secteur productif et ses travailleurs. Il s'agit de soutenir la diversification des capacités manufacturières et d'adapter l'industrie pour garantir l'accès aux fournitures essentielles telles que les accessoires de protection personnelle et les produits pharmaceutiques, entre autres. Les évaluations et les analyses, les conseils sur les choix de politique et l'appui en matière d'élaboration de normes, la cartographie, le partage d'informations et la définition de partenariats y contribuent dans une large mesure ;

b) Le module « Respond and adapt » (Réagir et s'adapter) vise à aider les pays à adapter leur secteur productif pour lui permettre de réagir à la crise, en utilisant des solutions inclusives et durables et en renforçant sa résilience. En plus de les aider à recentrer leur industrie manufacturière vers la production d'accessoires de protection personnelle et de matériel médical, dont il y a un besoin urgent, ce module promeut des solutions inclusives et écologiquement durables destinées à aider les microentreprises et les PME et à favoriser la formation continue par la communication virtuelle et des moyens novateurs. Il s'agit également d'aider les hôpitaux à gérer les déchets médicaux et de soutenir le secteur local de la production pharmaceutique ;

c) Le module « Recover and transform » (Se relever et se transformer) vise à aider les pays à se relever de la crise et à rendre leurs économies inclusives, résilientes et viables. Il s'agit notamment d'aider les pouvoirs publics, à l'aide de diagnostics socioéconomiques et de services consultatifs, à élaborer et exécuter des plans en faveur d'une croissance économique durable et d'une transformation structurelle. L'ONUDI aspire à proposer aux pays une stratégie intégrée pour opérer une transition vers une économie sobre en carbone au moyen de plans d'industrialisation circulaire

et de solutions en faveur d'un redressement économique viable sur le plan environnemental.

IV. Appui de l'ONUDI aux États Membres

14. Suivant les consignes émises par les autorités du pays hôte, le Secrétariat de l'ONUDI a exigé de son personnel qu'il télétravaille entre le 16 mars et le 18 mai 2020. Malgré les restrictions en matière de déplacements, les fermetures de frontières, d'entreprises et d'organismes publics et d'autres mesures de confinement mises en place partout dans le monde, les activités de coopération technique menées par l'ONUDI entre mars et juin 2020 n'ont ralenti en moyenne que de 9,8 % par rapport à la même période de l'année précédente.

15. Étant donné que le secteur manufacturier, les services liés à l'industrie et la main-d'œuvre qu'ils emploient sont directement touchés par la crise et constitueront l'un des éléments les plus importants de la phase de redressement, le mandat de l'ONUDI est devenu, indéniablement, plus important que jamais.

16. Si la dimension économique du développement durable est de nouveau valorisée depuis quelques années, la compétence essentielle et l'atout particulier de l'ONUDI résident dans les domaines qui nécessiteront le plus de soutien une fois que la crise sanitaire aura reculé, notamment la création d'emplois et la formation de revenu, le commerce, la sécurité alimentaire, l'innovation et la technologie, ainsi que l'énergie et les services écologiques.

17. En plus de mettre en œuvre les programmes et projets en cours et prévus, l'ONUDI a commencé, début février 2020, à mener à titre prioritaire des activités visant expressément à surmonter les difficultés liées à la crise.

18. Plus particulièrement aux premiers stades de la crise, il importait de fournir des informations sur les conséquences de la pandémie et les mesures à prendre pour en atténuer les effets. Le Département de la recherche sur les politiques et des études statistiques a publié une série d'analyses et d'articles d'opinion et autres sur les incidences de la COVID-19 et leur atténuation¹.

19. Il s'agit notamment d'analyser l'importance de la politique industrielle et les moyens de limiter au maximum les retombées néfastes pour l'industrie ; la désorganisation des chaînes de valeur et les enseignements tirés des bouleversements passés ; les perspectives de l'automatisation et de la relocalisation de la production manufacturière ; l'accélération du relèvement par la science, la technologie et l'innovation ; la contraction des investissements étrangers directs au niveau mondial ; et les incidences de la crise sur des régions telles que l'Afrique, les pays arabes et l'Amérique latine et les Caraïbes.

20. S'appuyant sur sa longue expérience de la modernisation de l'industrie, des entreprises et des institutions, l'ONUDI a lancé un programme de redressement de l'industrie face à la COVID-19 (CIRP).

21. La publication intitulée *Responding to the COVID-19 Crisis: Pathway to Business Continuity and Recovery* (Faire face à la crise de la COVID-19 : vers la continuité des opérations et le relèvement) fournit des orientations aux microentreprises et aux PME pour les aider à faire face à la crise et à bâtir un monde meilleur pour demain.

22. Un appel mondial à idées et technologies novatrices pour faire face à la COVID-19 et à ses conséquences à long terme a recueilli 1 100 réponses provenant de 108 pays et permis de recenser des solutions originales.

¹ On trouvera des informations sur les mesures prises par l'ONUDI, notamment des liens vers les analyses, les articles et les comptes rendus de projets à l'adresse : <https://www.unido.org/unidos-comprehensive-response-covid-19> (en anglais).

23. Les activités suivantes sont des exemples de projets menés par l'ONUDI sur le terrain :

a) En Afrique, l'ONUDI soutient la production locale d'accessoires de protection personnelle et de matériel sanitaire au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Kenya, à Madagascar et au Nigéria, et poursuit son programme de stimulation de la production de médicaments essentiels. En Afrique du Sud, l'appui fourni par l'ONUDI et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est centré sur la gestion des déchets médicaux. Au Sénégal, l'ONUDI joue un rôle important dans la mise en œuvre de la réponse économique des Nations Unies et travaille avec les milieux universitaires à la production de désinfectants biologiques à base d'extraits de noix de cajou et d'huile de mangue ;

b) Dans les pays arabes, l'ONUDI, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'OMS et l'Organisation internationale du Travail (OIT) coopèrent, au Maroc, pour assurer la continuité des soins de santé primaires et des services hospitaliers. En Égypte, l'ONUDI aide à l'élaboration d'une analyse prévisionnelle stratégique concernant la production manufacturière. Par ailleurs, l'Organisation a contribué à la définition de la stratégie d'adaptation économique de l'État de Palestine. En Somalie, les conseils de l'ONUDI sur les choix de politique ont contribué à la mise au point de la réponse socioéconomique. Le Bureau de promotion des investissements et de la technologie de Bahreïn a mené une enquête auprès d'entrepreneurs et accompagne les start-up ;

c) En Asie et dans le Pacifique, les Bureaux de promotion des investissements et de la technologie de Beijing et Shanghai ont été les premiers bureaux de l'ONUDI, en février 2020, à apporter leur soutien, en tant que plateformes de partenariat public-privé, au déploiement de véhicules de livraison robotisés et à la promotion d'un nouveau désinfectant. En Inde, une plateforme aide les microentreprises et les PME à relancer leurs activités. D'autres pays ont soutenu la production d'accessoires de protection personnelle ou la gestion des déchets médicaux : le Bangladesh, l'Inde, l'Iran (République islamique d') et les Philippines. Des études menées en Malaisie et en Thaïlande ont permis d'informer sur les conséquences de la COVID-19 pour les PME. À la suite d'une enquête conduite dans la région qui avait donné lieu à plus d'un millier de réponses provenant de sept pays, une étude a été menée au niveau des entreprises ;

d) En Europe et en Asie centrale, l'ONUDI travaille avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le FNUAP pour aider l'industrie légère en Arménie et moderniser les capacités de production de matériel médical. La production d'accessoires de protection personnelle au Tadjikistan et la gestion des déchets médicaux au Kirghizistan bénéficient également d'un appui ;

e) En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'ONUDI a aidé à l'évaluation des incidences socioéconomiques de la crise en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, en El Salvador, en Équateur, au Mexique et au Venezuela (République bolivarienne du). Au Brésil, l'ONUDI s'associe avec une organisation à but non lucratif pour prêter appui aux PME pendant la pandémie au moyen d'une plateforme numérique. En Colombie, un manuel à l'usage des entreprises a permis leur mise en conformité avec les nouveaux protocoles industriels.

24. La pandémie de COVID-19 freine les progrès engagés depuis des décennies sur la voie du développement. La baisse brutale des investissements étrangers directs, des envois de fonds, des exportations et des revenus devra être compensée par une augmentation de l'aide publique au développement. Les États Membres, la communauté des donateurs et les institutions financières devront élaborer un modèle de relèvement réaliste tenant compte de la nécessité d'un financement adapté sur le plan quantitatif et qualitatif.

25. Le développement industriel inclusif et durable restera une priorité de premier plan pour permettre la reprise économique et bâtir pour demain un monde plus inclusif, durable et résilient.

V. Mesure à prendre par le Comité

26. Le Comité est invité à prendre note des informations qui figurent dans le présent document.
